

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 12
Nombre de conseillers votants : 13

Le deux Mars deux mil vingt-trois, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de VILLEMONTAIS s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Mairie de Villemontais sous la présidence de Madame le Maire GAUME Marie-Françoise
Date de convocation du conseil municipal : le 1^{er} Avril 2021

Etaient présents : Mme GAUME Marie-Françoise, Maire M. NERON Pascal, Adjoint M. GAUDARD Bernard, M. GUICHERD Cyril, M. ALLEGRE Jean-Marc, Conseillers Délégués Mme MOULLER Annie - Mme BASSOT Christine - M. BELOT Jean-Luc - ROUCHON Dominique, Madame NERON Sylvie, Mme CUISSET Betty, Mme CORNET-MONAT Béatrice,

Etaient excusés : Mme TRAVARD Patricia qui a donné un pouvoir à Mme GAUME Marie-Françoise
M. LASSAIGNE Sébastien
M. PROVOST Eric (parti à 21 heures)

Secrétaire de séance : Mme BASSOT Christine

OBJET : MISE EN PLACE D'UN RECOUVREMENT DE CREANCE POUR ENLEVEMENT DE DEPOTS SAUVAGES, DE DECHETS ET MATERIAUX : 150 € d'amende

Madame le Maire rappelle la délibération du conseil municipal n° 652020 en date du 03 Décembre deux mil vingt concernant la mise en place d'un recouvrement de créance pour enlèvement de dépôts sauvages, de déchets et matériaux

Madame le Maire propose de modifier l'article 3 de cette délibération comme suit :

ARTICLE 3

Ces frais seront facturés en tenant compte des frais de personnel et des frais de véhicule lorsque ces derniers seront réalisés par la commune de Villemontais. Le tarif forfaitaire pour un enlèvement d'objets déposés illicitement sur le domaine public et évacués vers la déchetterie ou autre lieu d'évacuation sera de **150 €**.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Madame le Maire et à l'unanimité de ses membres :

- Accepte de modifier l'article 3 de la délibération n° 652020 du 03 Décembre 2020 comme suit :
- **ARTICLE 3**
Ces frais seront facturés en tenant compte des frais de personnel et des frais de véhicule lorsque ces derniers seront réalisés par la commune de Villemontais. Le tarif forfaitaire pour un enlèvement d'objets déposés illicitement sur le domaine public et évacués vers la déchetterie ou autre lieu d'évacuation sera de **150 €**

Cette modification sera applicable à compter de ce jour.

Copie conforme au Registre

Fait à Villemontais, 02 Mars 2023

Le Secrétaire de Séance,

Christine BASSOT,



Le Maire,

GAUME Marie-Françoise

